



# VOTRE SANTÉ ET VOUS

## Se débarrasser des médicaments

### Enjeu

On trouve des traces de médicaments dans l'environnement, en particulier dans l'eau (eaux de surface, eaux côtières, eaux souterraines et eau potable) et le sol. Les preuves s'accumulent pour démontrer que les

médicaments d'ordonnance ou en vente libre et les produits de soins personnels jetés aux ordures, dans les toilettes ou l'évier contribuent au problème, ce qui aurait des effets néfastes sur l'environnement et, indirectement, sur la santé humaine.

### Contexte

Au cours des dernières décennies, le nombre de nouveaux médicaments humains et vétérinaires sur le marché canadien a augmenté considérablement.

Depuis plus de vingt ans, les scientifiques et les environnementalistes savent qu'il y a [des traces de produits pharmaceutiques dans l'environnement](#), et la possibilité que



les substances chimiques présentes dans les médicaments et les produits de soins personnels ait une incidence sur les espèces aquatiques telles que les poissons, les moules et les algues, et sur la santé humaine, suscite de plus en plus d'inquiétude.

Les programmes canadiens [de récupération peuvent aider à réduire la quantité de médicaments](#) rejetés dans l'environnement. Cependant, on estime que seule une faible portion de produits pharmaceutiques est recueillie dans le cadre de ces programmes.

### Risques associés à l'élimination inadéquate des médicaments

Lorsque des médicaments d'ordonnance ou en vente libre sont jetés à la poubelle, dans l'évier ou les toilettes, les composés chimiques peuvent aboutir dans l'approvisionnement en eau ou le sol. La présence de ces substances dans l'environnement devient un enjeu d'importance nationale et internationale. Malgré les très faibles concentrations de ces produits dans l'environnement, il pourrait y en avoir suffisamment pour nuire à l'environnement et, indirectement, à la santé humaine. Les effets néfastes



éventuels d'une exposition cumulative, à long terme, à des quantités infimes et à des mélanges de produits pharmaceutiques sur les populations vulnérables, telles que les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants, sont particulièrement préoccupants.

Malgré l'absence de preuves solides, certains pensent que les résidus de médicaments d'ordonnance dans l'environnement pourraient contribuer au problème d'antibiorésistance. Cette résistance serait attribuable à la surutilisation ou au mauvais usage de médicaments d'ordonnance tels que les antibiotiques, en vue de prévenir ou de traiter une infection ou une maladie chez les personnes, les animaux et les plantes. Lorsque des antibiotiques sont mal utilisés (par exemple, quand un médicament prescrit n'est pas pris tel qu'indiqué pour combattre une infection), les germes faibles sont tués, mais les plus forts, plus résistants survivent et se multiplient. Ces **germes résistants aux médicaments** rendent la tâche de prévenir et de traiter les infections plus difficile parce que moins d'antibiotiques sont efficaces contre eux.

## Conseils pour se débarrasser des médicaments

Vous pouvez aider à réduire les conséquences de ces risques en éliminant les médicaments de manière responsable.

- Prenez les médicaments conformément aux directives de votre médecin ou de votre pharmacien. Ne cessez pas de prendre un médicament avant la fin du traitement sans en discuter avec votre médecin, à moins d'avoir **des effets indésirables**. Même si vous vous sentez mieux, prenez l'ordonnance en entier afin de vous assurer que tous les germes sont détruits.
- Ne jetez pas les produits pharmaceutiques périmés ou inutilisés à la poubelle ni dans les toilettes ou l'évier.
- Vérifiez si votre pharmacie a un programme **de récupération qui permet de recueillir et d'éliminer les médicaments** périmés et inutilisés de manière sécuritaire pour l'environnement. La plupart des pharmacies, ainsi que de nombreuses provinces et territoires du pays, ont ce genre de programme.
- S'il n'y en a pas dans votre région, renseignez-vous auprès de votre



municipalité pour savoir si elle recueille les médicaments. Certaines municipalités proposent différents modes de collecte de déchets ménagers dangereux (y compris les médicaments) tels que la collecte à domicile à des jours fixes et l'élimination dans des dépôts mobiles ou dans des dépôts permanents. Si votre municipalité offre ce genre de programme, débarrassez-vous de vos médicaments périmés et non utilisés par les moyens proposés.

- Au moins une fois l'an, faites le ménage de votre armoire à pharmacie et retirez tous les médicaments prescrits ou en vente libre qui sont là depuis longtemps ou que vous ne consommez plus. Apportez-les tous à votre pharmacie ou au centre municipal d'élimination des déchets.
- Si vous ne savez pas si un médicament est encore bon, consultez votre pharmacien.

Les programmes de récupération des médicaments contribuent à protéger la santé de la population contre le risque d'empoisonnement accidentel, d'usage abusif ou d'usage récréatif de médicaments découlant de la conservation de produits pharmaceutiques périmés, non utilisés et non désirés à la maison.

## Rôle du gouvernement du Canada

*La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* est la principale loi fédérale canadienne pour protéger l'environnement et la santé humaine. **Santé Canada** et **Environnement Canada** sont chargés conjointement de la mise en application de la loi. Santé Canada élabore présentement un nouveau règlement sur l'évaluation





Se débarrasser des médicaments

mise à jour :

janvier 2011

# VOTRE SANTÉ ET VOUS



environnementale pour les nouvelles substances présentes dans les produits réglementés en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues*, notamment les médicaments, les produits de soins d'hygiène personnelle, les produits de santé naturels, les médicaments vétérinaires et autres produits. Santé Canada envisage aussi des initiatives non réglementaires sur l'utilisation et l'élimination des produits réglementés en vertu de la Loi sur les aliments et drogues.

## Pour en savoir plus...

- *Votre santé et vous*, les germes résidants aux antibiotiques : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/antibio-fra.php>
- *Votre santé et vous*, l'utilisation sécuritaire des médicaments : <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/safe-secure-fra.php>

Les sites Web suivants fournissent de l'information sur les programmes canadiens de récupération et d'élimination des produits :

- Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie - *Resources for pharmacy operators* (en anglais seulement) : [http://www.napra.org/pages/Practice\\_Resources/resources\\_for\\_pharmacy\\_operators.aspx?id'2128](http://www.napra.org/pages/Practice_Resources/resources_for_pharmacy_operators.aspx?id'2128)
- Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation -

## Récupération des médicaments inutilisés :

[http://www.medicationsreturn.ca/home\\_fr.php](http://www.medicationsreturn.ca/home_fr.php)

- College of Veterinarians of Ontario - Recording, Security and Disposal of Controlled Substances (en anglais seulement) : <http://www.cvo.org/uploadattachments/Recordingdisposal.pdf>

Pour en savoir plus sur les initiatives de Santé Canada, visitez les pages Web suivantes :

- Initiative sur l'impact environnemental de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/person/impact/index-fra.php>
- Pratiques exemplaires de gestion de Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/person/impact/manage-gestion/index-fra.php>

Pour plus d'information sur la salubrité alimentaire, la santé et les produits de consommation, visitez le site *Consommateurs en sécurité* : [www.sante.gc.ca/consommateurs](http://www.sante.gc.ca/consommateurs)

Des articles complémentaires sur les questions de santé et de sécurité se retrouvent sur le section de *Votre santé et vous* : [www.santecanada.gc.ca/vsv](http://www.santecanada.gc.ca/vsv)

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245\* pour les malentendants.